

11.11.2011 - 13:52 Uhr

Accord trouvé pour une hausse de salaire de 1,2 % en faveur du personnel de la Confédération

Bern (ots) -

La hausse de salaire de 1,2 % obtenue pour les employé(e)s de la Confédération par la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) - qui regroupe les syndicats APC, ssp, garaNto et APfedpol - lors des négociations d'aujourd'hui avec la nouvelle cheffe du Département fédéral des Finances, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, représente un bon résultat. En plus de la compensation du renchérissement de 0,4 %, il s'agit là d'une hausse des salaires réels de 0,8 %. Pour trouver cet accord, des négociations dures, qu'il a même fallu interrompre avant leur résultat final, ont été nécessaires. Ainsi, l'impressionnante mobilisation des syndicats de la CNPC le 17 octobre dernier a eu des effets. Étant donné le retard en matière de salaires à rattraper par rapport au secteur privé et la situation économique difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, une hausse de salaire sensible pour le personnel de la Confédération est quelque chose d'à la fois très important et exemplaire. Les syndicats de la CNPC n'ont malheureusement à nouveau pas obtenu la compensation du renchérissement sur les rentes, promise depuis des années, alors qu'ils ne la demandaient que sous la forme d'une allocation unique modérée. Pour une rente moyenne d'un peu plus de Fr. 3000.- seulement, la perte de pouvoir d'achat subie par les rentières et rentiers de la Confédération n'est plus supportable. Cette dernière doit, une fois pour toutes, présenter des propositions réalisables. Les syndicats ont obtenu la garantie que des négociations concrètes auraient lieu à ce sujet.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Verhandlungsgemeinschaft Bundespersonal (VGB)
André Eicher, garaNto et président de la CNPC, tél. 079 380 52 53
Christof Jakob, ssp, tél. 077 447 29 03
Luc Python, APC, tél. 031 938 60 61

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100707888> abgerufen werden.